

# Livre vert sur la jeunesse

Juillet 2009

## Principales mesures

## Commission de concertation sur la jeunesse :

- 4 mois : mars-juin 2009
- 80 personnes
- 170 heures de réunions
- Uniopss dans plénière + trois groupes : ressources, emploi, logement
- Propositions Uniopss : avril 2009 (cf. fiche 49539 sur le site)
- 57 propositions

# I. Mesures générales :

- Une loi d'orientation et de programmation des mesures sur 5 ans
- Réunion du Conseil interministériel de la jeunesse tous les ans
- Création d'un Conseil représentatif de la jeunesse

## II. Education

- Création d'un « livret de compétences »
- Obligation de proposer des solutions à tous les jeunes en échec

# III. Orientation

Création d'un Service public de l'orientation territorialisée  
connecté à l'école mais pas dépendant de l'Education  
Nationale

associera Etat, région, partenaires sociaux

## IV. Une double obligation pour la société et pour le jeune

- Pour la collectivité, obligation de résultat : prendre en charge tous les jeunes qui quittent le système scolaire sans le bac : proposition d'un parcours d'insertion
- Pour le jeune de 16 à 18 ans, obligation de moyens : obligation de se former ou de préparer son insertion dans la vie active

# V. Insertion sociale et professionnelle

- Missions locales : insertion des jeunes éloignés de l'emploi et de la formation  
Financement selon résultats
- Renforcement du CIVIS , revalorisation forte de la dotation interstitielle

# VI. Jeunes majeurs

## Création d'une mesure de protection

- Pilotage par le Conseil Général
- Responsabilité partagée Etat-CG
- Pour tous les jeunes sans ressources et sans soutien familial

- Mesure à géométrie variable : répondre aux besoins d'insertion du jeune : hébergement, logement, soins, emploi, accompagnement éducatif et social

# VII. Emploi

- Recommandation aux partenaires sociaux de négocier dans les branches sur l'emploi et les qualifications des jeunes
- L'Etat pourrait ensuite proposer un nouveau cadre d'engagements réciproques sur l'emploi des jeunes.

- Doublement des contrats en alternance d'ici 2015 (contrats d'apprentissage et contrats de professionnalisation)
- Interdiction des stages hors cursus
- Tutorat : les partenaires sociaux pourraient négocier qu'un senior puisse encadrer un jeune embauché pour le remplacer. En contrepartie, indemnité égale à 25% du salaire du jeune.
- Sécurisation juridique d'un système de pré-recrutement : le jeune serait payé par l'entreprise pendant sa formation en contrepartie d'un engagement à rester un certain nombre d'années dans cette entreprise.

# VIII. Ressources des jeunes

## *A- Pour les jeunes sans emploi :*

### 1. Système visé à terme :

- **Soit une dotation autonomie**  
= un capital donné au jeune, avec trois niveaux cumulables :
  - Un niveau versé en fonction des revenus des parents (hypothèse : de 4000 € à 0 )
  - Un niveau universel (pour tous les jeunes) : hypothèse : 1000 €
  - Une possibilité de prêt remboursable

- **Soit un revenu contractualisé (allocation)**  
avec contrepartie forte

## 2. A court terme :

- Amélioration des bourses étudiantes
- Renforcement du CIVIS
- Droit à accompagnement pour tous

### 3. Expérimentations

- d'une dotation avec un système de droits de tirage quand on en a besoin dans son parcours d'insertion
- d'une allocation : garantie de revenus sur 1 ou 2 ans avec contreparties fortes (exemple : suppression du droit en cas de refus multiples dans le parcours d'insertion)

## Remarque importante !

Quel que soit le système retenu, dotation ou allocation, la Commission propose, comme l'Uniopss l'a demandé avec insistance tout au long des débats, que le droit aux ressources existe pour les jeunes en parcours de formation ou vers l'emploi, mais aussi pour **les jeunes les plus éloignés de l'emploi**, en contrepartie d'un **parcours d'insertion sociale**.

Ce fut très difficile à obtenir mais c'est inscrit dans le livre vert.

## *B. Pour les jeunes en emploi*

Droit au RSA, à partir d'une certaine durée d'années de travail et de cotisations sociales.

# IX. Logement

- mesure fiscale pour favoriser les propriétaires qui n'augmentent pas leur loyer trop fortement lors du renouvellement du bail
- Garantie universelle des risques locatifs
- développement de logements adaptés aux jeunes : objectifs chiffrés dans les plans départementaux pour le logt des jeunes et les programmes locaux de l'habitat.

# X. Santé

- Une conférence biennale sur la santé des jeunes
- Doublement de l'aide à la complémentaire santé de 100 à 200 € pour les jeunes

# XI. Citoyenneté

Création d'un *service civique* volontaire

- au service de grandes causes
- Objectif : 10 % d'une classe d'âge
- indemnisé

# Conclusion : et après ?

- Concertation sur le livre vert jusque mi ou fin septembre
- Coût des mesures actuellement non fixé
- Vers une loi d'orientation et de programmation à l'automne ???